

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 3 AVRIL

L'ÉLECTION DE L'EURE

On avait affirmé que M. de Broglie acceptait une candidature dans le département de l'Eure, où une élection sénatoriale va avoir lieu. La vérité est que l'offre avait été faite à l'éminent homme politique et qu'en principe il ne l'avait point déclinée.

M. le duc de Broglie avait toutefois fait cette réserve qu'il n'accepterait la candidature que s'il était assuré d'avoir les sympathies effectives des conservateurs de toute nuance et de n'être point un élément de division. Certains incidents ont donné lieu de penser qu'il n'en serait point ainsi. Sans insister sur la tiédeur de certaines adhésions officielles, il n'est pas contesté qu'un député conservateur de l'Eure, M. Olry, a fait connaître qu'il ne lui serait point possible d'appuyer la candidature de M. de Broglie. Dans ces conditions, l'éminent homme d'État n'a pas cru devoir accepter une candidature qui aurait été un élément de division.

Tout en regrettant de voir se prolonger ainsi une absence si préjudiciable aux intérêts du pays, on ne peut que rendre hommage aux sentiments qui ont dicté à M. le duc de Broglie un refus dont la responsabilité retombe sur ceux dont l'esprit d'exclusivisme l'a rendu inévitable.

M. Olry est membre de la Droite dite constitutionnelle. Il n'a été élu qu'avec le concours de tous les conservateurs, des monarchistes ; il abandonne aujourd'hui M. le duc de Broglie et lui préfère le candidat républicain.

Premier fruit de la politique de la Droite constitutionnelle !

ON VEILLERA

Il y a quelques jours, répondant à l'interpellation de M. Deloncle sur les événements du Dahomey, M. le sous-secrétaire d'État aux colonies, la dextre noblement étendue, s'écriait :

« Le jour où le gouvernement croira devoir étendre son action, il s'en expliquera devant les Chambres. »

Et la majorité applaudissait à tout rompre.

Lorsqu'il ne s'agit ni de ses ambitions, ni de ses cupidités, ni de ses haines, la majorité est bonne personne. N'approfondissons pas, c'est son mot d'ordre ordinaire quand le pays seul est en jeu. Et elle a si peu approfondi qu'elle a choisi tout juste pour se donner des vacances, dont son travail précédent ne justifiait pas assurément la longueur inusitée, le moment où les événements se succédaient et semblaient redoubler de gravité au Dahomey.

Le gouvernement reste sans contrôle parlementaire. Mais, qu'il en soit bien certain, à défaut de ses Chambres, l'opinion publique veillera sans relâche et ne se paiera pas des grands mois et des grands gestes qui ont laissé libre cours à tant d'aventures ruineuses. Le Tonkin n'est pas oublié. Nous le payons encore trop chèrement.

Faire respecter notre drapeau, protéger nos nationaux, toujours coûte que coûte.

Mais recommencer les expéditions lointaines, permettre qu'on nous jette dans l'inconnu quand l'Europe est si justement en éveil sur ses propres affaires, quand, comme on le dit vulgairement, le « torchon y brûle », jamais !

Les Indépendants

JUGÉS PAR M. CAMILLE PELLETAN

Si les indépendants ne se montrent pas satisfaits de l'accueil qu'ils reçoivent de la part des républicains, c'est qu'ils sont difficiles.

Voici — pour ne citer aujourd'hui que la Justice — de quelle façon M. Camille Pelletan les houspille dans cette feuille :

« Je ne me sens que des répugnances pour ce parti de l'équivoque.

» Voyons, républicains mes amis, lequel de vous croit sérieusement, la main sur la conscience, que les réactionnaires cléricaux qui adhèrent (ou à peu près) au régime républicain, conserveraient une minute ce régime, s'ils étaient une minute les plus forts ?

» Lequel de vous croit sérieusement que des amis du clergé (l'implacable ennemi de la Révolution) acceptent sans retour nos institutions populaires ?

» Personne, n'est-ce pas ! Et alors que veut dire leur douteuse adhésion au régime républicain, sinon qu'ils mettent leur drapeau dans leur poche, pour lui faire plus de mal ?

» Un parti qui fait cela me paraît le dernier des partis (l'avant-dernier puisqu'il y a le boulangisme). Je comprends les monarchistes qui se réclament de leurs principes ; je puis me trouver d'accord avec eux sur un point isolé ; je respecte l'idée qu'il servent, même quand je les combats à fond... Mais ce parti sans forme, sans drapeau, sans idée — M. Dufaure disait : Ce parti sans nom ! — je le demande : Qu'en faut-il penser ? »

INFORMATIONS

M. JULES SIMON INTERVIEWÉ

A peine de retour à Paris, M. Jules Simon a été interviewé au sujet de la Conférence de Berlin.

Un rédacteur de l'Estafette lui a demandé s'il avait été question du désarmement.

— Aucunement. J'étais président de la plus importante des commissions, et jamais je n'aurais toléré que l'on agît cette question en ma présence.

— Quelle est votre opinion personnelle sur l'Empereur, et qu'y a-t-il de vrai sur les conversations que l'on vous a prêtées avec Guillaume II ?

— Comme toujours on a brodé, brodé. Nous ne pouvons nous résoudre à être calmes. Je n'avais pas à parler avec l'Empereur d'Allemagne de la paix ou de la guerre.

Toutes nos conversations ont roulé sur la littérature française, sur des personnalités en vue et surtout sur la Conférence.

J'ai trouvé en Guillaume II un homme d'une

courtoisie extrême, parlant le français comme vous et moi, et très au courant des questions que nous allions traiter à la Conférence. D'ailleurs, quelle opinion voulez-vous que j'aie d'un homme que je n'ai vu que deux heures dans ma vie ? Tout ce que je puis vous dire, c'est que c'est un homme fort gai et trop occupé, à mon gré, des réformes qu'il veut entreprendre pour songer actuellement à la guerre.

— Un mot encore avant de prendre congé de vous. Quelles sont, à votre point de vue, les conséquences du départ de M. de Bismarck ?

— Je ne puis vous dire que fort peu de choses à ce sujet. Je sais que M. de Bismarck s'en est allé et ne reviendra pas. Je sais que M. de Caprivi lui succède et ne gouvernera pas ; je sais enfin que tout en Allemagne est aux projets de réformes.

LE VOYAGE DE M. CARNOT

M. Carnot partira de Paris le 15 au soir et arrivera à Marseille le 16, après de courts arrêts dans les diverses gares du parcours.

Dans la matinée et dans l'après-midi du 17, M. Carnot visitera Marseille, ses ports, ses docks, ses édifices et ses établissements de bienfaisance. Il se rendra compte aussi du fonctionnement des principales institutions ouvrières.

Il repartira le 18, se rendant à Draguignan, à la Ciotat, à la Seyne et à Toulon.

M. Yves Guyot, ministre des travaux publics, auquel se joindront MM. Paul Sébillot, directeur du cabinet et du personnel, et Gay, directeur des chemins de fer, accompagnera le Président de la République dans son prochain voyage.

Le ministre, en raison de ses occupations, se trouvera toutefois forcé de quitter à Nice le cortège présidentiel. Il n'ira donc ni à Draguignan ni à Digne.

POUR LES BLESSÉS

On lit dans la France Militaire :

« Le comité lyonnais de la Société de secours aux blessés militaires, « Croix-Rouge française », vient de faire célébrer un service solennel pour les militaires et marins français morts au service du pays. Cette cérémonie a eu lieu en l'église Saint-François. La nef entièrement tendue de noir était ornée de drapeaux français et des écussons de la Société.

» Une assistance nombreuse emplissait l'église. Au premier rang, nous avons remarqué M. le général baron Berge, gouverneur militaire de Lyon ; les généraux Peaucelier et de Beaumont ; Vallin, directeur de l'École de santé militaire ; le colonel Godfroy, de nombreux officiers de tous grades et trois aumôniers militaires.

» Le cardinal-archevêque, M^r Foulon, qui présidait la cérémonie, a lui-même donné l'absoute. Puis Son Eminence a prononcé une courte allocution empreinte du plus pur patriotisme et qui a vivement impressionné l'assistance. »

On sait quelle réception enthousiaste a été faite au grand-duc Nicolas de Russie, à bord

du cuirassé le *Formidable*, portant le pavillon du vice-amiral Bergasse Dupetit-Thouars, commandant en chef.

Ce qui est moins connu, c'est le toast porté par le grand-duc ; le voici tel qu'un officier de l'escadre présent à la réception nous l'a transmis :

« Je bois à la concorde de ceux qui n'ont même pas été désunis lorsqu'ils se faisaient la guerre ; je bois à l'union des cœurs, qui ne peut que profiter aux alliances naturelles. »

Le vice-amiral Dupetit-Thouars, à qui le grand-duc répondait, est un blessé de la guerre de Crimée. (Figaro.)

Le Général Ambert

La jeunesse de ce général, dont nous avons annoncé hier la mort, a été l'odyssée du brillant officier de cavalerie d'Afrique ; sa maturité l'a vu arriver aux plus hauts grades de l'armée, aux plus hautes dignités ; sa vieillesse a été occupée par un immense labeur d'historien. Dans les étapes de cette glorieuse carrière, aux aspects divers, il n'a jamais suivi que le droit chemin, dédaigneux de l'intrigue, méprisant la politique, prêchant l'obéissance à la discipline, mettant au-dessus de tout l'image rayonnante et sacré de la Patrie, mais la Patrie Chrétienne : « *Gesta Dei per Francos* ». C'était la France d'autrefois que rêvait jusqu'à son dernier moment ce vieux chevalier sans peur et sans reproche, dit la *France Nouvelle*.

Quels beaux souvenirs d'ailleurs ne devait-il pas vivre, en se rappelant ce qu'il avait vu, ce qu'il avait fait ! Fils d'un général de la République et du premier Empire, créé baron en récompense de ses services militaires par Napoléon I^{er}, et dont le nom figure glorieusement sur l'Arc-de-Triomphe, Joachim Ambert était entré à l'École militaire à seize ans.

Nommé sous-lieutenant, il rejoint un régiment de cavalerie qui va faire l'expédition d'Espagne, puis la conquête de l'Algérie commence ; le lieutenant Ambert prend part à ces luttes incessantes qui ont enrichi notre patrimoine de gloire, mais au prix de quels sacrifices. Tour à tour aux chasseurs et aux spahis, le lieutenant, puis bientôt le capitaine et le commandant Ambert est toujours aux postes de danger et d'honneur.

Le maréchal Bugeaud, appréciant ses grandes qualités de tact et de travail, l'avait attaché à sa personne comme officier d'ordonnance.

Comme chef d'escadrons, M. Ambert avait demandé de revenir dans le service des troupes, il obtenait les épaulettes de lieutenant-colonel en 1847.

La Révolution de 1848 arrivait et, à son insu, presque malgré lui, elle transformait le brillant commandant des spahis de Bône en législateur. Les électeurs du Lot n'avaient pas lu sans orgueil les bulletins d'Algérie et nommaient le lieutenant-colonel Ambert, d'abord député à la Constituante, puis à la Législative en 1849.

M. Ambert avait peu de goût pour les mœurs parlementaires ; il défendit, par ses votes et par

ses observations dans les commissions, les intérêts de l'armée, mais il fut heureux de quitter la Chambre et de revenir, dans un bon et brave régiment, reprendre les fonctions de son grade. En 1830, il fut nommé colonel du 2^e dragons.

Les émeutiers de Lyon apprirent bientôt à le redouter, lui et son digne lieutenant-colonel, M. Revon, qui, lors des troubles de cette ville, réprimèrent énergiquement la tentative d'insurrection des faubourgs.

En 1858, M. Ambert était nommé général de brigade. Il fut chargé de plusieurs inspections générales et d'une mission en Algérie.

Lorsque la limite d'âge l'atteignit, le gouvernement lui demanda d'accepter le titre et les fonctions de conseiller d'État, où à la section de la guerre, de la marine et de l'Algérie, il devait rendre de réels services. Ses qualités d'organisateur, son sens droit, sa grande mémoire, son élocution nette et concise trouvaient un merveilleux emploi et ses collègues en faisaient le plus complet éloge.

En 1870, le général Ambert était depuis trois ans dans le cadre de réserve, dit le *Figaro*; dès la déclaration de guerre il demanda à reprendre du service et obtint le commandement du 5^e secteur des fortifications de Paris : les remparts étaient, on le sait, divisés en un certain nombre de secteurs. Mais au lendemain de la révolution de septembre, son dévouement à l'Empereur le rend suspect au gouvernement provisoire ; son poste de combat lui est retiré malgré la loyauté avec laquelle il déclare qu'il ne s'occupera pas de politique et qu'il défendra par-dessus tout la patrie.

Cet incident était inoublié et impardonné dans sa mémoire : Paris était assiégé ; le général Ambert se trouvait avec son état-major à son poste du boulevard Maiesherbes, quand des mobiles arrivèrent, le sommant d'acclamer les hommes de la Défense Nationale. Le général, entouré et tirailé par ces soldats, eût été leur victime sans l'intervention énergique des officiers. Cependant la foule l'entraîna jusqu'au ministère de l'intérieur pour le livrer au gouvernement et le faire juger : dans le trajet, ses décorations lui furent arrachées, son uniforme mis en lambeaux, ses cheveux et sa barbe arrachés. A la place Beauvau, Gambetta étant absent, on fit appeler M. Jules Ferry qui reçut le prisonnier et le fit transporter dans une salle du ministère. Puis on apposa les scellés sur la porte de cette prison !

C'était l'unique moyen de le sauver.

Le général Ambert, dit M. R. des Portes, n'avait pas cessé de travailler à ses études d'histoire militaire pendant qu'il était en activité de service ou au Conseil d'Etat ; mais depuis 1874, son œuvre s'accrut considérablement. Il avait publié les *Esquisses historiques et pittoresques des différents corps de*

l'armée ; Moncey, le coup de Boulogne ; Gens de guerre ; il entreprit l'histoire de la guerre de 1871 et il fit paraître les *Récits militaires*. Sedan, Metz, les combats de la Loire, de l'Est et du Nord, les deux sièges de Paris, tout y est puissamment décrit, sous une forme toujours attachante, et avec l'indication des sources les plus sûres.

C'est l'agonie de la Patrie contée par un patriote qui nous fait espérer un jour le réveil et la revanche, mais en nous montrant comment et quand il faut y travailler.

Les *Récits militaires* du général Ambert sont une grande et pure leçon d'histoire, l'Académie française s'est honorée en leur décernant sa plus haute récompense.

Le général baron Ambert avait commencé une histoire de la guerre d'Italie, lorsqu'il y a deux ans sa santé a décliné brusquement. Un grand chagrin l'avait frappé : la mort d'une fille adorée, M^{me} Demange, femme de l'éloquent avocat du barreau de Paris. Ni les soins dévoués de sa seconde fille, M^{lle} Ambert, ni le doux entourage de ses chers petits enfants, ne parvenaient à l'illusionner depuis quelques mois sur sa fin prochaine. Il l'attendait sans la redouter.

L'Armée et les Lettres perdent un de leurs plus éminents représentants, un de ceux dont on peut dire : « Sa vie fut un exemple ».

ÉTRANGER

ALLEMAGNE. — On annonce comme prochain le mariage du comte Herbert de Bismarck, libre maintenant de toute attache officielle, avec la comtesse Elisabeth de Hatzfeldt, fille de feu le prince Hermann-Antoine de Hatzfeldt-Nachenberg et femme divorcée du prince Charles de Carolatti-Beenthen.

Le divorce en question fut prononcé en 1881, à la demande du mari, en raison de l'intimité existant entre la princesse et le comte Herbert de Bismarck.

Cette affaire fit beaucoup d'éclat ; le chancelier se montra furieux du scandale et s'opposa péremptoirement au mariage de son fils avec la ci-devant princesse de Carolatti, qui partit pour l'Italie.

Aujourd'hui que les exigences de carrière ne s'opposent plus à cette union, le projet a été repris, et elle sera, dit-on, bientôt officiellement annoncée.

On télégraphie de Londres, 2 avril :

« Le *Daily Télégraph* de ce matin publie une dépêche de Saint-Petersbourg annonçant que le Czar serait tombé subitement malade. »

PILULES GICQUEL, purgatives. 1/50

BULLETIN FINANCIER

Paris, 2 avril 1890.

La hausse s'est encore développée dans la séance de ce jour. Le 3 0/0 a été porté à 88.70 et finit à 88.67 ; le 4 1/2 0/0 est à 106.65.

Le Crédit Foncier a tenu aujourd'hui son assemblée générale. Le rapport de M. Christophle a montré que la situation de notre premier établissement de prêts fonciers reposait sur les bases les plus solides. Les comptes ont été approuvés à l'unanimité et le dividende a été fixé à 63 fr. par action au lieu de 62 fr. l'année dernière.

La Banque de Paris s'est négociée activement à 785. La Banque Nationale du Brésil oscille de 601.25 à 602.50.

La Société Générale est ferme à 477.50. La Banque d'Escompte cote 546.25, la Société de Dépôts et Comptes Courants 602.50.

La spéculation profite des excellentes tendances pour produire une hausse toute factice sur l'Italien à 92.70. On ne croit pas que ce cours se maintienne longtemps, car la situation de la péninsule est de plus en plus critique.

Les Rentes Portugaises ont eu un marché très animé : le 3 0/0 dépasse le cours de 64 et s'inscrit à 64.45 ; le 4 1/2 0/0 coupon attaché fait 495.

La conversion Russe qui sera terminée le 3 avril ne donne lieu à aucune souscription publique. La partie remboursée en espèces constitue un véritable amortissement de la dette publique de la Russie.

L'obligation des chemins d'Oré-Griasi donne lieu à des transactions suivies à 372.50.

Les obligations de Porto-Rico se négocient à 285. Aucune valeur à sécurité égale ne donne un revenu aussi élevé.

Les Pierrières de Ceylan sont recherchées à 63.75, la Gold Trust à 75.

L'obligation des Chemins Economiques ferme à 398.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

CONSEIL DE RÉVISION

Les opérations du Conseil de révision pour la formation de la classe de 1889 commenceront le lundi 21 avril 1890 et se termineront le 20 juin suivant.

LES TRAVAUX DES CHAMPS

Des permissions du 20 à 30 jours seront accordées aux militaires, afin de prendre part aux travaux des champs, au moment des greffages, de la fenaison, de la moisson et des vendanges.

Ces permissions seront conciliées avec la situation des effectifs et les nécessités du service militaire.

DÉCOUVERTE D'UN CADAVRE EN LOIRE

A SAUMUR

Hier soir, vers 6 heures 1/2, les promeneurs du pont Cessart virent passer sous les arches un cadavre que le courant entraînait. Ils donnèrent l'alarme et une barque de pêcheurs, partie du quai Saint-Nicolas, ne tarda pas à le rejoindre et à le ramener à terre.

M. le docteur Coutant constata que la mort pouvait bien remonter à un mois environ. Le corps était dans un état de décomposition assez avancé : la figure noire, les yeux sortis de leur orbite, le nez presque disparu. Dans les poches du gilet on a retrouvé une montre avec sa chaîne.

La police, qui a fait transporter ce cadavre à l'hospice, a été informée que c'était la victime du terrible accident arrivé le 16 mars à Port-Boulet. On se souvient que ce jour, le sieur Poupard, de Port-Boulet, avec deux camarades, remontait la Loire, et que, par suite d'une fausse manœuvre, la barque chavira. Deux des naufragés purent gagner terre ; le troisième, le sieur Ploquin, de Coulaine, près Chinon, disparut sans qu'on ait pu le retrouver.

C'est donc le corps de l'infortuné Ploquin qui vient d'être retiré de la Loire à Saumur.

ACCIDENT SUR LE PONT CESSART

Hier, dans la matinée, l'omnibus de l'hôtel de la Paix, qui se rendait à la gare d'Orléans, a heurté une charrette à bras conduite par le sieur Grosbois, cantonnier à la Croix-Verte. Jeté violemment sur le pavé, Grosbois a eu la jambe fracturée.

TIR AUX PIGEONS.

La société du tir aux pigeons de Saumur fera, le dimanche 13 avril, l'ouverture du premier concours de l'année 1890.

Un magnifique objet d'art est offert par la société.

SUS AUX VAGABONDS !

Le vagabondage prend, chaque jour, de plus grandes proportions et les communes rurales sont infestées par un tas de rôdeurs, de fainéants, de voleurs, d'une exigence extrême et qui sont de vrais fléaux pour les habitants.

Le ministre de l'intérieur vient encore, à ce sujet, d'adresser aux préfets une circulaire dans laquelle il leur recommande de sévir rigoureusement contre les individus qui, soit ouvertement, soit sous le couvert de certaines professions, se livrent à la mendicité et vivent à l'état de vagabondage.

Le ministre ordonne, en outre, aux préfets de généraliser une mesure déjà prescrite, et qui consiste à repousser à la frontière du département les nomades qui s'installent dans les villes et les campagnes. Le préfet du département voisin procédant de la même façon, les bandes de nomades seront successivement refoulées à la limite du territoire français.

Cette excellente mesure, qui sera certainement bien accueillie, particulièrement dans les campagnes, où il est fort difficile de se défendre, restera-t-elle lettre morte, comme tant d'autres déjà oubliées ?

LA MARJOLAINE

Par A. DESHAYES-DUBUISSON

Elle resta ainsi plusieurs minutes, palpitante, angoissée jusqu'à l'épouvante... enfin, se relevant, sa main saisit la plume.

Qu'écrivit-elle ? Elle n'a jamais pu se le rappeler... mais elle versa le plus pur de son cœur sur le papier, jusqu'au moment où les larmes, rompant toute digue, vinrent, malgré ses efforts, altérer les caractères en les marquant du sceau sacré de la douleur.

Darnétal rentrait avec Geneviève.

— N'ajouterez-vous point un mot de pardon ? murmura la Marjolaine avec un regard suppliant, il est si malheureux !

Séverin n'eut pas le courage de refuser sa fille. Il forma une courte phrase en caractères presque illisibles, tellement sa main tremblait, puis il signa.

Geneviève voulut, elle aussi, écrire quelques mots... sa note jeune et aimante parfuma la douloureuse épître.

Pauvres cœurs brisés !

Oh ! vous tous qui faites si bon marché des douleurs des vôtres, si vous saviez de quelle amertume sont imprégnées les larmes que vous faites verser, peut-être reculerez-vous devant la faute ?

Depuis longtemps la lettre reposait dans son enveloppe et Sulpice n'arrivait pas...

— Il n'aura pu réussir, pensait Séverine.

Enfin des pas pressés se firent entendre. Le jeune homme entra le visage couvert de sueur.

— Vite, la lettre ! dit-il sans s'arrêter...

Elle n'est pas cachetée ?

— Non.

— Bien.

— Comme vous avez tardé ?

— Il m'a fallu courir du lieutenant au capitaine, etc., à tout à l'heure.

Il sortit vivement.

L'atmosphère, qui avait été lourde une partie du jour, commençait à s'alléger, les nuages orange se dissipaient et de légers frissons d'air se faisaient sentir.

La jeune fille s'accouda près de la fenêtre, cherchant une trêve à ses pensées. Son extrême lassitude, après plusieurs nuits sans sommeil, provoqua un engourdissement passager qui lui fut salutaire.

Darnétal, abattu par la chaleur et plus encore par le chagrin, sommeillait sur la table.

Ce fut ainsi que Sulpice les retrouva.

Séverine, en l'apercevant, lui fit signe de ne pas réveiller le père.

Il resta dans le jardin.

Elle le rejoignit en silence.

Tous deux s'assirent sur le banc de la salle verte poudreuse, qu'habillait à demi une maigre clématite.

— Il doit avoir votre lettre maintenant, dit le jeune homme en s'épongeant avec son mouchoir.

— Mon pauvre Sulpice, si vous preniez un verre de vin ?

— Je viens de le faire avec le sergent Gosse... il est toujours dans les meilleures dispositions.

— Dieu l'en bénisse, murmura Séverine.

Puis, se levant tout à coup, elle ajouta :

— Allons du côté des casernes, je voudrais me rendre compte des lieux.

Après avoir mis le bras de la jeune fille sous le sien, ils se dirigèrent vers le lieu indiqué.

Arrivés dans les rues qui sillonnent les casernes, ils prirent celle qui conduit à la prison militaire. Les soldats que les fiancés rencon-

traient, les regardaient avec une curiosité bienveillante. L'histoire de la famille Darnétal courrait les cantines depuis deux jours, plusieurs les reconnaissaient d'instinct. Séverine jeta un coup d'œil avide sur les murs de la prison dont les étroites fenêtres étaient garnies de grilles de fer.

Cette dernière était séparée du tribunal militaire par un chemin assez large qu'il fallait traverser, de plus, continuer quelques pas pour aller de l'une à l'autre.

En se rendant compte de l'état des lieux, le sang afflua avec violence au cœur de la sœur... ses oreilles se remplirent de bourdonnements... puis, tout s'apaisa : l'idée se précisait.

— Ainsi, dit-elle, il sortira demain — on ne le nommait plus, à quoi bon ? — par cette porte et entrera par celle-ci ?

— Oui, mais je ne sais à quelle heure.

— Qu'importe, ne peut-on pas attendre dès l'aube, au besoin ?

— Oh ! ce serait une trop rude épreuve.

— Pour lui ? interrogea-t-elle avec angoisse.

— Non, pour vous.

— C'est à lui qu'il faut penser. Tout ce

RALLY-PAPER. — Deux rally-paper ont été courus dimanche aux environs de Saumur :

1^o Sur la lande de Vernantes, par les lieutenants et officiers-élèves. Plus de 50 partants, distance 14 kilomètres. *Harpagon*, monté par M. de Saint-Laon, officier-élève, est arrivé premier, battant d'une tête le fameux *Montjoie*, monté par M. Begouën, lieutenant au 7^e chasseurs.

2^o A Verrie, par les élèves-officiers. 35 concurrents; course particulièrement intéressante. *Galopin*, monté par M. Devalz, sous-officier au 15^e dragons, arrive bon premier. *Bègue*, monté par M. Nicolas, sous-officier au 12^e dragons, est arrivé deuxième, et *Linotte*, monté par M. Chambinière, sous-officier au 17^e dragons, est arrivée troisième.

CONCOURS HIPPIQUE D'ANGERS

Le Concours hippique d'Angers vient d'être fixé aux 24, 25, 26 et 27 mai.

Il coïncidera par conséquent avec les fêtes de la Pentecôte, et par suite ne manquera pas d'attirer un nombreux public dans cette ville.

Les concurrents ne devront pas non plus faire défaut, car nous tenons de bonne source que le nombre de prix sera, cette année, considérablement augmenté. La valeur de ces prix atteindra 10,000 francs.

A la fin de cette semaine, le programme sera affiché.

LA FÊTE DES FLEURS A ANGERS

Mardi soir, à huit heures, un certain nombre d'habitants de la Doutre se sont réunis dans la salle Jouet.

Le but de la réunion était la formation d'un comité d'organisation pour la Fête des Fleurs.

Après sa nomination, le comité est immédiatement entré en fonctions et, après une courte discussion, a fixé au dimanche 1^{er} juin la date de la Fête des Fleurs.

Au cours de cette importante réunion, le comité a également arrêté l'itinéraire.

Le départ aura lieu à midi, route de Nantes. Au retour, distribution des prix, place des Arts.

ANGERS. — *Suicide.* — Mardi, le nommé Heffner, maletier, âgé de quarante-trois ans, demeurant rue Beaurepaire, s'est suicidé près le champ de courses, commune d'Écouflant, en se tirant un coup de revolver dans la tête.

Son cadavre a été trouvé par le sieur Négrier, fermier au Petit-Bois.

On ignore les causes de ce suicide.

BULLETIN ASTRONOMIQUE POUR LE MOIS D'AVRIL 1890

Le Soleil. — Un groupe de taches a traversé le disque solaire, pendant le mois de mars.

qui peut aider à le rendre digne de clémence, de pitié, doit...

— N'y songez pas... C'est impossible !
— Ce chemin est-il interdit aux passants ?
— Non, mais l'autorité verrait de mauvais œil un éclat.

— Pourquoi, un éclat ? Oh ! non, bien sûr. Vos officiers sont des hommes, enfin... pourquoi en voudraient-ils au pauvre père qui cherche à apercevoir son enfant?... pour la dernière fois peut-être...

— Oh !
— Croyez-moi, Joseph ne supportera pas la prison.

Elle ne put continuer... malgré son courage, les sanglots lui montaient à la gorge.

Sulpice l'entraîna doucement vers la maison, la reconfortant de son mieux par des paroles d'espérance.

(A suivre.)

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 30 Mars 1890.
Versements de 101 déposants (19 nouveaux), 51,824 fr. 78.

Remboursements, 24,493 fr. 37.

La Caisse paie 3 fr. 75 pour cent.

La Terre. — A 148 millions 1/2 de kilomètres du Soleil, le 1^{er} avril; au milieu du mois elle en sera à 149 millions, environ. Elle se sera donc éloignée de 500 mille kilomètres en 15 jours. Vu de l'astre central, la Terre se trouve parmi les étoiles de la Vierge. Pour nous, le Soleil nous paraîtrait dans la constellation zodiacale opposée, dans les Poissons, où se trouvent, en ce moment, Mercure et Vénus, celle-ci visible de 7 à 8 heures du soir.

Le soir, à gauche du soleil, et le matin, à droite, paraît la lumière zodiacale, qui monte de l'horizon sous la forme d'un cône de lueur azurée.

(Résumé du Bulletin Quélin.)

Dans sa séance du 6 mars dernier, la Société des Études scientifiques d'Angers, sur la proposition de la Société scientifique Flammarion, de Marseille, a émis un vœu motivé en faveur de l'adoption de l'heure nationale en France et en Algérie, et, en réponse à une circulaire de l'alliance pour la propagation de la langue française, s'est associée à la pétition adressée à MM. les membres de l'Académie française, en vue d'une simplification de l'orthographe.

BATEAU D'ANGERS A NANTES

Le nouveau bateau d'Angers à Nantes arrivera pour la première fois à Angers aujourd'hui ou demain. On croit que sa vitesse sera augmentée de 25 à 30 0/0 approximativement, c'est-à-dire qu'il ferait la descente en quatre heures et la remonte en sept heures régulièrement.

ASSISES D'INDRE-ET-LOIRE

Le double crime de Chançay Condamnation à mort

Le double crime de Chançay ne restera pas impuni. Les débats ont été longs et fort animés; ils ont vivement passionné pendant deux jours la population de Tours. Plus de 3,000 personnes, paraît-il, se tenaient anxieuses autour du Palais de Justice.

Hier soir, vers 7 heures, le jury s'est retiré. Après une courte délibération, il a rapporté un verdict de culpabilité sur toutes les questions, sans circonstances atténuantes.

En conséquence, Peltier est condamné à la peine de mort.

L'arrêt porte que l'exécution aura lieu sur l'une des places publiques de Tours.

En entendant cette terrible sentence, Peltier a chancelé comme frappé en plein cœur.

Il se redresse cependant, et s'écrie :

— *Je suis innocent, j'en appelle à l'opinion publique!*

Les gendarmes emmènent Peltier, qui se retire sans autre protestation.

La foule massée sur la place et dans la salle d'audience s'écoule lentement, très impressionnée par cette condamnation, généralement approuvée cependant.

Quelques clameurs et des cris *A mort!* ont été poussés sur la place.

INCENDIE A SAINT-NICOLAS-DE-BOURGUEIL

Un incendie a eu lieu lundi 31 mars, dans les bois du Van-Jaumier, commune de Saint-Nicolas-de-Bourgueil.

Le feu a parcouru environ 1 hectare 1/2 de bois, brûlant la bruyère, les herbes sèches, et environ 800 javelles de bois de coupe.

Le sinistre est dû à l'imprudence d'un domestique de M. Lenoir, propriétaire à la Taille, commune de Saint-Nicolas, qui, après avoir allumé sa cigarette, a jeté son allumette, qui a de suite communiqué le feu aux herbes sèches.

Les pertes, au préjudice de plusieurs propriétaires, s'élève à 600 francs environ. Rien n'était assuré. (J. d'Indre-et-Loire.)

L'INCENDIE DES BOIS DE NOUZILLY

Lundi soir, vers 2 heures, le feu a pris dans les bois taillis de Nouzilly, appartenant à M. le baron de Charantais.

On a retrouvé, abandonnée sur la route, à

l'endroit où le feu a sans doute commencé, une voiture remplie de victuailles et en partie consumée.

C'est à cette circonstance que paraît devoir être attribué l'incendie qui a pris des proportions considérables sous l'action d'un vent violent.

Les habitants des villages voisins ont prêté leur concours avec beaucoup d'empressement, et l'on est resté maître du feu mardi matin, vers une heure. (Id.)

DOUBLE SUICIDE. — La population de Chaseneuil (Vienne) a été vivement émue en apprenant que deux habitants de la contrée, poussés au désespoir par des motifs bien différents, venaient de se pendre presque en même temps.

Ces malheureux ont été enterrés mardi, l'un le matin, l'autre le soir.

Le premier était le sieur Barbotin; on attribue sa funeste détermination aux embarras de ses affaires.

Le second un jeune homme de 21 ans, le sieur Guillon, vivait isolément et presque toujours renfermé, plongé dans la lecture des romans. Il paraît que c'est là qu'il avait puisé le dégoût de la vie.

(Journal de la Vienne.)

DESTRUCTION DE VIPÈRES

Au petit village de Béchereau, près Mauzé (Deux-Sèvres), les époux Richard constataient depuis plusieurs mois des traces de vipères dans leur maison et aux alentours.

Ils résolurent de faire passer les murs à la chaux et paver l'habitation. Mais quelle ne fut pas la surprise des maçons de trouver blottis dans les murs et dans la terre trente-six de ces reptiles qui, il n'est pas nécessaire de le dire, ont été immédiatement tués.

MORT DU SCULPTEUR LE GOFF

Nous apprenons la mort d'un sculpteur breton bien connu, M. Le Goff, de Pontivy. Fils d'un menuisier, il fut d'abord simple tailleur de pierres et acquit un réel mérite comme sculpteur à force de travail, de patience et d'étude. Parmi ses principales œuvres, on cite de nombreuses sculptures à l'Hôtel de Ville de Paris, à la basilique de Sainte-Anne d'Auray, à la ravissante chapelle élevée dans l'île de Berder par le comte Dillon, le monument d'Urbain II, etc., etc. M. Le Goff est mort à Paris, où il venait de rentrer après avoir achevé la dorure de la statue de sainte Anne d'Auray qui domine la flèche ajourée de la basilique. Ses obsèques auront lieu à Pontivy.

UNE ANGUILE DE ONZE KILOS

Est-ce un poisson d'avril ?

Un de nos confrères de Châteauroux racontait hier que le meunier du moulin de Vindoux a pris une anguille pesant vingt-deux livres.

L'heureux pêcheur se propose, paraît-il, de faire empailler cette pièce extraordinaire, et ses concitoyens seront admis à la voir.

Le tirage de la loterie de l'Orphelinat Saint-Joseph aura lieu, dans une salle de l'établissement, le jeudi 10 avril, à une heure après midi.

Les lots sont composés dès maintenant, et les personnes charitables, qui ont l'intention d'en offrir, sont priées de les envoyer le plus tôt possible. Tous les objets sont reçus avec reconnaissance.

La Mode

Le beau temps est arrivé si vite qu'on ne peut pas croire à sa durée. C'est un coup de feu, néanmoins, dans le monde de la mode.

Bousculade générale, — des marchands qui veulent caser bien vite leurs affaires printanières, et des clientes qui ont peur d'être en retard sur un soleil inattendu.

Comme corsage, à signaler le corsage espagnol, le dos ajusté; le devant formant blouse et serré à la taille par un ruban. Le tout garni

de soutaches et de broderies. On porte encore la grande rotonde plissée ou froncée, mais le manteau est, comme on pense, inutile dès à présent dans le jour. Il servira quelques matins encore et quelques soirs. Ne pas oublier le précepte: en avril ne quitte pas un fil. Pour obéir à la sagesse des nations, sans aucun doute, quelques personnes portent encore le carrick. Mais c'est la fin.

Dans huit jours, si le temps continue, nous serons tout aux notes claires. Ce sera l'envoiee du printemps.

Mais la précaution contre les averses et les giboulées ne sera pas inutile. Se méfier des apparitions trop précoces d'une saison si capricieuse en France.

Les gants clairs sont très en faveur. Ils se portent surtout avec manchettes de dentelles. Le gant noir ne sied plus qu'au deuil. Les bas de couleur suivent la fortune des gants. Il faut toutefois qu'ils soient de même couleur que la robe. Les souliers découverts en cheveau, ou vernis, avec bouts en pointe d'aiguille.

Les jupons blancs, délaissés de longs mois, ont reparu, mais avec tant de dentelles, de broderie et de nœuds de rubans, qu'il est plus sage de s'en tenir aux jupons de soie de couleur.

On parle de la suppression de la voilette. Question grave, problème très osé qu'il faudra résoudre par des appréciations individuelles sur sa propre personne, et non par une adoption présomptueuse de la mode.

Théâtre de Saumur

TOURNÉE PARISIENNE — Administration de M. FRESPECH

LUNDI 7 Avril 1890

REPRÉSENTATION DU SUCCÈS PARISIEN
Avec le concours de

M^{me} Ph. ANDRÉA; M. AUVRAY, de l'Ambigu; M^{me} L. CORBIN, du Gymnase; M^{lle} A. DETAÏLLY, du Vaudeville; M. FRESPECH, de l'Odéon; M. GABEL, des Variétés; M. PÉRIGNI, de l'Ambigu; M. VASLIN, de l'Odéon.

L'ESPIONNE

Drame en 5 actes, par M. Georges de Bompar et Henri Duchez.

M^{me} Ph. ANDRÉA remplira le rôle d'Edith, qu'elle a créé à Paris.

LA SCÈNE SE PASSE AU CANADA EN 1758-1759
Bureaux, 7 h. 1/2; rideau, 8 h. 1/4.

Le **VIN AROUD** au Quina, au Fer et à la Viande, est le médicament le plus énergique pour combattre la chlorose, l'anémie et l'appauvrissement du sang. Il convient aux personnes affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou par l'**Influenza**, et ses suites. — Toutes pharmacies.

LES FRÈRES MAHON « obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux ». Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois, à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie PERRIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

INJECTION BROU

40 ans de succès. La seule guérissant sans lui rien adjoindre, les écoulements anciens ou récents. EXPÉDITION FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE. Prix: 5 fr. le flacon. — Chez J. FERRÉ, Pharmacien 102, RUE RICHELIEU, PARIS.

Épicerie Centrale

Rue Saint-Jean, Saumur

P. ANDRIEUX

Assortiments d'Articles de Pâques des plus variés, vendus à des prix exceptionnels de bon marché.

Vannerie — Œufs décorés — Œufs candis — Œufs chocolat

Poissons d'avril en chocolat et sucre, etc., etc.

Tout acheteur de 3 fr. de Confection aura droit à un billet de Tombola — Deux lots gagnants.

PAUL GODET propriétaire-gérant.

BELLE JARDINIÈRE

Place du Ralliement — ANGERS — Place du Ralliement

PARIS, Maison principale, 2, rue du Pont-Neuf, 2, PARIS

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS ET SUR MESURE POUR HOMMES, JEUNES GENS ET ENFANTS

EXTRAIT DU CATALOGUE GÉNÉRAL

HOMMES	ENFANTS
REDINGOTE, drap noir, doublé soie, depuis 40 fr.	COMPLET Régent, double faux gilet, depuis. 22 fr.
COSTUME complet fantaisie (3 pièces), depuis 28	COMPLET Marin, cheviotte bleue, broderie laine, depuis. . . 12
PANTALON fantaisie, affaire exceptionnelle, depuis 8	COMPLET Veston (3 pièces), nouv. en cheviotte, depuis . . . 16

GRAND CHOIX DE DRAPERIE POUR VÊTEMENTS SUR MESURE, BONNETERIE, CHEMISERIE, CORDONNERIE, GANTERIE, LINGERIE, etc.

Expédition et remboursement FRANCO, à partir de 25 francs

La BELLE JARDINIÈRE n'a pas de succursale à Saumur

Etude de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur.

ADJUDICATION AMIABLE

Le Samedi 12 avril 1890, à 1 heure, en l'étude de M^e LELIÈVRE, d'UNE

GRANDE MAISON

D'habitation

ET PROPRE AU COMMERCE

Sise à Saumur, rue du Portail-Louis, 35.

Facilités pour le paiement.

Faculté de traiter avant l'adjudication.

Revenu tant réel que possible : 2,300 fr.

Mise à prix : **22,000 f.**

A VENDRE

Une très grande et belle **Armoire Louis XV** (AUTHENTIQUE), pouvant servir de bibliothèque.

S'adresser chez M. H. HARDY, fabricant de meubles de styles, à la Croix-Verte, qui demande des *ouvriers* et des *apprentis sculpteurs*. (287)

A Louer présentement

UNE MAISON

SERVANT D'AUBERGE

Située rue de Poitiers et rue de la Chouetterie.

S'adresser à M. BARTHÉLEMY-BERGER, rue de la Chouetterie, 14.

5 à 6,000 F. demandés à personne pouvant disposer de 1 heure par jour. Bénéfices garantis.

S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER DE SUITE

UNE MAISON BOURGEOISE

Située à Saumur, rue du Temple, n° 17.

S'adresser, pour traiter, à M^e GAUTIER, notaire. (255)

JARDIN A VENDRE

Ou à Louer présentement

S'adresser à M^{me} DERUET, 4, rue Saint-Nicolas.

LIQUIDATION

Pour cause de fin de bail

Et cessation de commerce

Pianos, Musique, Instruments

Maison LÉONARD FISCHER

Rue d'Orléans, 49,

SAUMUR

LE JARDIN

Journal d'Horticulture générale

PUBLIÉ PAR

La Maison GODEFROY-LEBEUF, à Argenteuil (Seine-et-Oise)

Avec la collaboration de M. le marquis DE CHERVILLE, de M. Ch. DE FRANCIOSI, président de la Société d'Horticulture du Nord; de MM. Ch. BALTET, BERGMAN, CHATENAY, CORREYON, etc., etc.

Abonnements : 1 an, 12 fr.; 6 mois, 7 francs

UN ÉCRIVAIN

ayant fait ses preuves désireait prendre la direction d'un journal conservateur en province.

Étude de M^e LECOMPTE, notaire à Brézé.

A VENDRE

Belle Maison de Campagne

Située à Saint-Cyr-en-Bourg, à cent mètres de la gare,

Jardin potager, clos de vigne, vastes caves.

S'adresser à M^e LECOMPTE.

A louer à Reims

Établissement complet pour vin de Champagne avec économie de main-d'œuvre de plus de 40 0/0. Caves les plus froides de la Champagne. S'adresser à BRISSET-FOSSIER, à Reims. (134)

M^{me} Biron

LINGE à la MAIN & BRODERIES

Rue Haute-Saint-Pierre.

Herbage de l'île Ponneau

M. HUET, place du Roi-René, prévient le public qu'à partir de ce jour, il prendra des chevaux au vert dans de bonnes conditions.

On peut également s'adresser à M. PICHARLES, maréchal, rue d'Orléans. (305)

ON DEMANDE un jeune homme de 15 à 16 ans

pouvant s'occuper d'écritures.

S'adresser au bureau du journal.

LE BUREAU de M. Hubert,

greffier du canton Sud, est transféré rue de l'Ermitage, n° 3, à Saumur (nouvelle avenue du Jardin des Plantes).

SULFATE DE CUIVRE

1^{re} Marque 98 0/0 de pur

Entrepôt : Rue Dailly, SAUMUR

Chez M. A. COURTET

ÉPICERIE PARISIENNE

IMBERT ET FILS

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

Baisse de prix. — Conserves de 1^{er} choix

Petits pois	la boîte	0.85	la 1/2	0.45
» » très fins	—	1.60	—	0.85
Haricots verts	—	0.85	—	0.45
» » très fins	—	1.50	—	0.80
Asperges entières	—	1.30	le flacon	2.25
Sardines à l'huile depuis	—	0.40		
Thon à l'huile depuis	—	0.75		
Homard entier	boîte plate	0.80	et	1.25
Saumon du Japon	la boîte	0.90	et	1.40
Filets de harengs à l'huile	—	0.50	et	0.80

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 2 AVRIL

FONDS	VALEURS FRANÇAISES	Nord	Obligations du CRÉDIT FONCIER	VALEURS DIVERSES (OBLIGATIONS)
3 0/0	Banque de France	1800 —	Oblig. fonc. 1877 3 0/0 r. à 400	Compagnie parisienne du Gaz
3 0/0 amortissable	Banque d'Escompte	1430 —	— comm. 1879 3 0/0 r. à 500	Cie Transatlantique 3 0/0 r. à 500
4 1/2 1883	Comptoir national d'Escompte	990 —	— fonc. 1879 3 0/0 r. à 500	Panama 6 0/0 1 ^{re} série remb. à 1,000
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)	Crédit Foncier	1415 —	— comm. 1880 3 0/0 r. à 500	— 6 0/0 2 ^e série
Oblig. 1855-60 3 0/0	Crédit Industriel et Commercial	610 —	— fonc. 1883 3 0/0 r. à 500	— obligations à lots
— 1865 4 0/0	Crédit Mobilier	55 25	— fonc. 1885 3 0/0 r. à 500	Suez 5 0/0 remboursable à 500
— 1869 3 0/0	— 710 —	2305 —	CHEMINS DE FER (OBLIGATIONS)	FONDS ÉTRANGERS
— 1871 3 0/0	Dépôts et Comptes courants	95 —	Est 3 0/0 anc. r. à 500	Emprunt russe 1862 5 0/0
— 1875 4 0/0	Société Générale	482 50	P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500	— 1889 4 0/0
— 1876 4 0/0	Est	74 —	Midi 3 0/0 ancien r. à 500	Consolidés 4 0/0 1 ^{re} série
— 1876 4 0/0	Paris-Lyon-Méditerranée	87 75	Nord 3 0/0 r. à 500	— 2 ^e
— 1886 3 0/0	Midi	92 70	Orléans 3 0/0 anc. r. à 500	VALEURS ÉTRANGÈRES (OBLIG.)
Bons de liquidation		499 75	Ouest 3 0/0 anc. r. à 500	Crédit foncier égypt. 5 0/0 r. à 500

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet, Hôtel-de-Ville de Saumur 1890

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné,